

AVIS PUBLIC



RÈGLEMENT MUNICIPAL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges :

- **Que** le conseil municipal, à une séance tenue le 9 septembre 2024, a adopté le règlement # 24-860 intitulé « Règlement décrétant les modalités de publication des avis publics et certificats émis par la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, dans le processus d'adoption des règlements municipaux »;
- **Que** ledit règlement entre en vigueur à compter de ce jour.
- **Que** les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement sur le site web de la Municipalité et au bureau municipal aux heures normales de bureau.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges,
le 11 septembre 2024

Avis numéro : 2024-38

Lynn Parker
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Lynn Parker, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil :

1. Hôtel de ville (150, rue du Moulin)
2. Bibliothèque (33, rue de l'Église)
3. Église (3242, avenue Royale)
4. Marché Bonichoix (3175, avenue Royale)
5. Marché Mont-Ste-Anne (1899, boul. les Neiges)
6. Garage Daniel Morency (4571, avenue Royale)
7. Chapelle (45, rue de la Martre)
8. Site internet de la municipalité

Le 11 septembre 2024, entre 9 heures 30 et 16 heures 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat, le 11 septembre 2024.



Lynn Parker
Greffière-trésorière